

COMMUNE DE MONTCOY - ARRETE 08/2024

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – RENOUELEMENT CONDUITE EAU POTABLE - VC N° 3 « Rue Basse » et « Rue du Bourg ».

Le Maire de la commune de MONTCOY,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise GUINOT TP de MONTCHANIN (71) pour le compte du SMAEP CHALON SUD EST, concernant les travaux de renouvellement de conduite d'eau potable depuis l'intersection de la RD 35 « La Tuilerie », sur la VC N°3 « Rue Basse » et « Rue du Bourg »,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : A compter du Lundi 01 Juillet 2024 et pour la durée des travaux, l'entreprise GUINOT TP de MONTCHANIN (71) pour le compte du SMAEP CHALON SUD EST débutera les travaux de renouvellement de conduite d'eau potable depuis l'intersection de la RD 35 « La Tuilerie », sur la VC N°3 « Rue Basse » et « Rue du Bourg »,

Article 2 : Depuis l'intersection de la RD 35 « La Tuilerie », sur la VC N°3 « Rue Basse » et « Rue du Bourg », et pour permettre le bon déroulement des travaux, la circulation se fera par alternariat (feux tricolores) sur ladite voie pendant la durée des travaux.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et adaptée aux conditions de circulation imposées sur le chantier, par l'entreprise GUINOT TP. La vitesse sera limitée à 30 km/h. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 4 : Le stationnement de tous véhicules sera interdit pendant la durée des travaux sauf pour les engins et véhicules de chantier.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur et sur le chantier.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de St Germain du Plain
- Centre de Secours et d'Incendie de St Martin en Bresse
- SAMU 71
- GUINOT TP

Fait à MONTCOY, le 13 Juin 2024



Le Maire,
O. MÉLÉ

Date de publication 15 Juin 2024
